

**DECLARATION LIMINAIRE CAPL N°1 du 05/07/2018
DE RECOURS D'EVALUATION 2018 DES AGENTS DE CATEGORIE A**

Monsieur le Président,

Les temps que nous vivons sont marqués par des reculs sociaux jamais atteints depuis des décennies. Le gouvernement en place s'attaque clairement aux fondamentaux de notre pacte républicain que sont le droit du travail, la protection sociale et le service public. Il affaiblit jusqu'à l'anéantissement tous les mécanismes de protection, de solidarité et aussi de contrôle et de régulation économiques et sociaux. L'exécutif entend finir et amplifier le travail commencé par ses prédécesseurs. Emmanuel Macron l'a réitéré, il souhaite changer le pays et il le prouve depuis son élection. Pour les fonctionnaires, c'est tangible. Ils ont été maltraités lors des précédentes mandatures, ils sont laminés par celle en place. C'est un choix politique fort qui n'épargnera personne à la DGFIP.

Depuis des années, Solidaires Finances Publiques alerte sur les dangers en cours. Le rapport du comité CAP 2022 en est la parfaite synthèse. Rarement un document d'une telle importance pour l'avenir de la Fonction Publique et pour celui des personnels ne se sera fait autant attendre. La date de sa remise officielle a été repoussée à trois reprises et accuse un retard de trois mois par rapport au calendrier officiel. Les raisons de ce report peuvent donner jour à toutes les interprétations possibles :

- crainte des réactions des agents et de leurs organisations syndicales dans un contexte social tendu ?
- insatisfaction du donneur d'ordre, c'est-à-dire le gouvernement ?
- manœuvre de ce dernier pour ne laisser aucune place ni à la concertation ni à la contestation ?

Solidaires Finances Publiques 59
Cité Administrative - 9^e étage – 175 Rue Gustave Delory – 59000 LILLE
Tél : 03 20 95 63 90



solidairesfinancespubliques.dr59@dgfip.finances.gouv.fr
solidairesfinancespubliques59@gmail.com
[Solidairesfinancespubliques59@facebook.com](https://www.facebook.com/Solidairesfinancespubliques59)

Les objectifs de CAP 2022 sont clairs : supprimer entre 15 et 20000 emplois à la DGFIP durant son quinquennat.

Par quels moyens ? La numérisation à outrance, l'externalisation de nos missions, l'uberisation de notre administration et de ses agents, qui deviennent ainsi adaptables, malléables et corvéables à merci.

Et pour y parvenir, rien de mieux que d'imposer des règles de gestion minimalistes.

CAP 2022, outre son volet missions, comporte un volet RH important visant à contraindre les possibilités de défense des agents en limitant le pouvoir d'intervention des représentants des personnels dans le cadre institutionnel.

Solidaires Finances Publiques combattra par tous les moyens les effets néfastes de CAP 2022 et appelle tous les agents à se mobiliser afin de sauver nos missions, notre outil de travail, notre avenir professionnel et personnel. La riposte doit être à la hauteur des attaques portées.

S'agissant de cette CAPL, Solidaires Finances Publiques n'a eu de cesse de dénoncer l'entretien professionnel instauré par le décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 et ce depuis sa mise en place. Il est nécessaire de rappeler que l'évaluation individuelle n'entre pas dans les valeurs du service public : un dispositif de nature contractuelle est par définition contraire à la neutralité à laquelle sont astreints les fonctionnaires, contraire à l'égalité des citoyens devant l'application de la législation et à un déroulement statutaire des actes de gestion.

L'entretien s'affiche alors comme un dialogue tronqué :

- dès lors que ni l'évaluateur ni l'évalué ne disposent d'une quelconque autonomie sur les charges et les moyens, la fixation d'objectifs se réduit à des considérations secondaires au cœur des métiers et l'évaluation des résultats à des données subjectives.
- quand parle-t-on du travail réel, de l'organisation du travail, des questions concrètes ? Certainement pas dans le cadre de l'évaluation individuelle.

Les appréciations subjectives qui exacerbent les questions comportementales, le profil croix qui devient l'arme absolue de la pression managériale, c'est plus que jamais l'arbitraire qui trouve sa place dans l'évaluation individuelle. Solidaires Finances Publiques exige un véritable dialogue professionnel axé sur le rythme des missions dans le cadre des collectifs de travail, sans aucune incidence en terme de gestion des ressources.

Solidaires Finances Publiques revendique la mise en place d'un entretien annuel collectif en remplacement de l'entretien individuel.

Solidaires Finances Publiques 59
Cité Administrative - 9^e étage – 175 Rue Gustave Delory – 59000 LILLE
Tél : 03 20 95 63 90



solidairesfinancespubliques.dr59@dgfip.finances.gouv.fr
solidairesfinancespubliques59@gmail.com
[Solidairesfinancespubliques59@facebook.com](https://www.facebook.com/Solidairesfinancespubliques59)

Solidaire Finances Publiques réaffirme son refus de toute forme de contractualisation des fonctions, son attachement à ce que les agents aient des éléments de repère au regard de leurs acquis professionnels et ce durant toute leur carrière, une linéarité de carrière sans obstacles.

Ce dernier point nous conduit à évoquer le tableau synoptique et les appréciations en lien avec les acquis de l'expérience professionnelle. Pour Solidaire Finances Publiques, le tableau synoptique doit permettre aux agents d'avoir tout au long de leur carrière une vision synthétique, objective et précise de leur valeur professionnelle.

Nous constatons cette année encore que trop de profil croix sont en décalage avec la réalité des connaissances et des compétences des agents. Notre opposition au décret du 28 juillet 2010 modifié repose également sur la mise en œuvre du recours hiérarchique obligatoire. Pour Solidaire Finances Publiques, ce processus n'apporte rien de plus aux agents. Il est davantage utilisé comme un levier dissuasif par rapport à une saisine de la CAPL que comme un outil d'amélioration du dialogue professionnel.

Solidaire Finances Publiques exige la suppression du recours hiérarchique. Ce système est lourd et chronophage, ne renforce nullement les droits des agents et n'apporte pas réellement d'avancées. Les élus de Solidaire Finances Publiques attendent de la transparence et réaffirment que tous les agents, quels que soient leurs services d'affectation, doivent être traités à l'identique.

Cette année, Solidaire Finances Publiques ne peut que déplorer le nombre de dossiers à traiter, qui se réduit comme peau de chagrin (5 cette année, 25 l'année dernière). Les agents sont résignés par la lourdeur de la procédure et laissent ainsi la porte ouverte à des appréciations détériorées.

Les élus de Solidaire Finances Publiques attendent de cette CAP un examen attentif des situations évoquées.

Nous tenons à remercier les services RH pour leur disponibilité et le travail accompli, et plus particulièrement Mme Tisne pour ces années passées dans le Nord. Les élus de Solidaire Finances Publiques vous souhaitent une bonne installation à Toulouse.

Solidaire Finances Publiques 59
Cité Administrative - 9^e étage – 175 Rue Gustave Delory – 59000 LILLE
Tél : 03 20 95 63 90



solidairefinancespubliques.dr59@dgfip.finances.gouv.fr
solidairefinancespubliques59@gmail.com
[Solidairefinancespubliques59@facebook.com](https://www.facebook.com/Solidairefinancespubliques59)